APPEL À CONTRIBUTIONS

État des lieux, visées politiques des sociétés militaires et renouvellement de la doctrine de gestions des conflits à travers le Monde : Stratégies transnationales des pays d'origine aux pays d'accueil

Le retour à l'histoire montre que le mercenariat est un phénomène pluriséculaire. Ainsi, il commence dans l'Antiquité, pour connaître, siècle après siècle, des premières montées en puissance en deux phases. Dans la première phase, ce processus de développement du mercenariat a commencé à prendre de l'ampleur au XIVème siècle, pendant la guerre de Cent Ans (1337-1453). Ces guerres médiévales ont façonné, pour le cas de la France, les prémices d'une armée nationale. Au XVème siècle, une nouvelle époque s'ouvre, avec le concept d'État-Nation, où les armées permanentes s'affirment. Et, au XIXème siècle, s'amorce une nouvelle forme d'engagement dans un conflit. L'exigence d'une expérience militaire préalable n'est plus obligatoire. Cette nouvelle situation se confirme avec la première phase de la guerre des Boers (1899-1902), avec l'implication des volontaires venant de Russie, d'Autriche, d'Italie et de France.

Cependant, les sociétés militaires privées (SMP) ont connu un essor exponentiel dans le monde après la Guerre froide. Cette période constitue la deuxième phase qui commence dans la seconde moitié du XXème siècle. Dans ce contexte, les aspirations guerrières se focalisent en vertu des diverses crises et conflits liés à la décolonisation, avec la création de nouveaux États (guérilla en Indochine et en Algérie). Pendant cette période, les mercenaires mettent leur savoir-faire, d'un côté, au profit des régimes de l'Est (socialistes ou communistes) et, de l'autre, ils soutiennent le bloc de l'Ouest, le cas de la France, où ils sont sous contrôle de la DGSE, de Jacques Focart (responsable des Affaires africaines) à Bob Denard (mercenaire français réputé).

Dans les deux cas, les mercenaires sont sollicités, lorsque les armées permanentes sont inexistantes. À cet effet, les Gouvernements les sollicitent, pour jouer le rôle de supplétif, d'instructeur des armées, de conseiller militaires et d'exécution d'opérations secrètes, où les États ne veulent assurer ouvertement la responsabilité (le cas du M23 en RDC), afin d'éviter les représailles diplomatiques internationales.

Toutefois, à l'époque contemporaine, la tendance à la privatisation des conflits s'accélère dans le monde. Ici, il s'agit de la polarisation de l'intérêt d'une nouvelle génération d'hommes (militaires à la retraite, aventuriers, idéalistes, amateurs, individus en mal-être), où se volontaires et mercenaires aux motivations multiples, prêts à louer leurs services moyennant une grosse rémunération. Ces entreprises paramilitaires sont parvenues à se tailler une part du marché de la sécurité privée, à travers des conflits dans le monde. De fait, la plupart des grandes puissances multiplient ces méthodes avec leurs services de sécurités. A cet égard, on peut citer :

Les États-Unis, avec la Central Intelligence Agency (CIA) ont eu des contrats avec Blackwater qui devient *Academi*. Par exemple, les interventions en Irak et en Afghanistan des Américains se sont réalisées avec plus de 250.000 employés de sociétés militaires privées et de sociétés de sécurité privées ;

La Russie, à travers le KGB et le Ministère de la défense russe s'appuie sur Wagner, qui est présent au Sahel (Mali, Burkina Faso), en Afrique de l'Est (Soudan), en passant par le Maghreb (Libye), en Afrique centrale (Centrafrique), en Europe (Ukraine) et en Syrie ;

La France, avec Secopex au Mali et en Lybie ;

Le Royaume-Uni, avec Aegis Defence Services Ltd et ArmorGroup;

Ukraine, les Néo-Nazis ;

Allemagne, avec Asgaard.

L'ONU, *dans le cadre de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et en Centrafrique (MINUSCA), utilise les entreprises de sécurité privée (ESP), pour des missions de gardiennage des camps onusiens déployés dans ces pays.*

Ainsi, le rôle de ces sociétés militaires privées est-il d'épauler les armées nationales ? Ces sociétés ne visent-elles pas à consolider leur emprise sur les pouvoirs des pays en crise ? Quelle doctrine convient-il d'entrevoir, pour une gestion politique saine des conflits à travers le monde ?

Les contributions sont attendues sur les axes suivants :

Axe 1 : État des lieux des sociétés militaires privées à travers le monde ;

Axe 2 : Visées politiques des sociétés militaires ;

Axe 3 : Renouvellement de la doctrine de gestion des conflits à travers le monde.

Les auteurs sont appelés à présenter leurs contributions suivant les normes APA, au regard du calendrier éditorial ci-après :

- Date de publication de l'Appel à candidatures : le 30 mai 2023 ;
- Date de réception des propositions : le 6 août 2023 ;
- Date de notification aux auteurs : le 6 octobre 2023 ;
- Parcours éditorial : 22 octobre 2023.

Les textes sont à envoyer à : bokilojulien@gmail.com / toussaintkounouho@gmail.com

Référence bibliographique :

1. Bokilo Lossayi Julien, *La Guerre en Ukraine et ses conséquences géostratégiques et géopolitiques mondiales*, Paris, Connaissances et Savoir, 2022.
2. Chapleau Philippe, « De Bob Denard aux sociétés militaires privées à la française », *Cultures et Conflits*, p.49-66.
3. Le Pautremat Pascal, « Mercenariat et sociétés militaires privées : expressions divergentes de la privatisation des conflits ? », *Inflexion*, 2007, 1, n°5, p.137-150.
4. Sangaré Coulibaly Kadidia, « CHAPITRE IV : Le Mali », dans Bryden Alan (dir.), *La privatisation de la sécurité en Afrique*. *Défis et enseignements de la Côte d'Ivoire, du Mali et du Sénégal*, Centre pour le contrôle démocratique des forces armées, Genève, 2016, p. 95.